

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Séance plénière

Vendredi 6 novembre 2026 – 9h30 et 14h00

Rue du Lombard, 69 – Salle des séances plénières du Parlement bruxellois

Ordre du jour

1. Communications

2. Examen des projets et des propositions

- 2.1. Proposition de résolution tendant à garantir une information complète et accessible sur les droits liés à la grossesse, à l'accouchement et à la parentalité déposée par Mme Leila Agic et Mme Gladys Kazadi
doc. 52 (2025-2026) n° 1 et doc. 52 (2026-2027) n° 2
 - Rapporteuse : Mme Latifa Aït-Baala
 - Discussion générale
 - Discussion des points du préambule et du dispositif
- 2.2. Proposition de résolution concernant la prise en charge des victimes de violences sexuelles à Bruxelles, notamment en cas de conflits déposée par Mme Kristela Bytyçi, Mme Leila Agic et Mme Emel Köse
doc. 60 (2025-2026) n° 1 et doc. 60 (2026-2027) n° 2
 - Rapporteuse : Mme Nadia El Yousfi
 - Discussion générale
 - Discussion des points du préambule et du dispositif

3. Questions orales

- 3.1. de Mme Clémentine Barzin adressée à M. Ahmed Laaouej, ministre-président en charge de la Cohésion sociale, concernant le rôle de la cohésion sociale en marge des manifestations

- 3.2. de M. Mohamed Ouriaghli adressée à M. Boris Dilliès, ministre en charge de l'Enseignement, concernant la programmation des investissements dans les établissements organisés par la Commission communautaire française
- 3.3. de M. Mohamed Ouriaghli adressée à M. Boris Dilliès, ministre en charge de la Formation professionnelle, concernant les compétences numériques et l'adaptation des parcours de formation professionnelle
- 3.4. de Mme Emel Köse adressée à M. Boris Dilliès, ministre en charge de la Formation professionnelle, concernant l'accompagnement vers l'autonomie et la formation professionnelle des femmes victimes de violences conjugales
- 3.5. de Mme Fadila Laanan adressée à M. Boris Dilliès, ministre en charge de la Formation professionnelle, concernant la rémunération des stages professionnels et en alternance
- 3.6. de M. Mohamed Ouriaghli adressée à M. Laurent Hublet, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, concernant les besoins et les dispositifs d'accompagnement des enfants en situation de handicap relevant des compétences de la Commission communautaire française
- 3.7. de Mme Stéphanie Lange adressée à M. Laurent Hublet, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, concernant le maintien en emploi en entreprise de travail adapté lorsque l'état de santé impose une réduction du temps de travail
- 3.8. de Mme Françoise Schepmans adressée à M. Laurent Hublet, ministre en charge de la Famille, et à Mme Karine Lalieux, ministre en charge de la Santé, concernant la mise en œuvre des actions de promotion de la santé visant à prévenir la dépendance et l'isolement des aînés et des personnes en situation de handicap
- 3.9. de Mme Leila Agic adressée à Mme Karine Lalieux, ministre en charge de la Santé, concernant le cœur des femmes : Bruxelles au rendez-vous ?

et question orale jointe de Mme Amélie Pans adressée à Mme Karine Lalieux, ministre en charge de la Santé, concernant la sensibilisation aux maladies cardiovasculaires chez les femmes
- 3.10. de Mme Leila Agic adressée à Mme Karine Lalieux, ministre en charge de la Santé, concernant l'information du public sur les traitements GLP-1
- 3.11. de M. Gaëtan Van Goidsenhoven adressée à Mme Karine Lalieux, ministre en charge de la Santé, concernant le renforcement de la prévention des risques liés à la consommation d'alcool
- 3.12. de Mme Françoise Schepmans adressée à Mme Karine Lalieux, ministre en charge de la Santé, concernant la prise en compte du contexte familial dans la politique bruxelloise de santé mentale
- 3.13. de Mme Emel Köse adressée à Mme Karine Lalieux, ministre en charge de la Santé, concernant la prise en compte de la charge mentale des femmes dans les politiques de santé et de prévention de la Commission communautaire française

4. Question(s) d'actualité

(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 11h00)

fixée(s) à 14h00

5. Vote

des points dont la discussion est terminée, à partir de 14h30.

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés
(ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité).

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504 96.21